

Toulouse et Élancourt le 08 Juillet 2025

COMMUNICATION SYNDICALE

CE QU'IL CHANGE

Un nouvel accord de groupe Airbus vient **restreindre la communication** des syndicats. Il n'est ainsi plus autorisé de laisser un accès libre à tous les salariés vers notre riche contenu documentaire intranet. Seul le site internet au contenu plus limité est ouvert à tous. De plus les **Réunions d'Information Syndicale** sur temps de travail sont limités à une réunion par an.

UN ACCORD CONTRAIGNANT

FO, la CFE-CGC et la CFTC ont signé au niveau groupe Airbus, un nouvel accord de droit syndical. Il s'applique donc à ADS, et, concernant la communication numérique, il interdit depuis le 1er juillet 2025 d'avoir un site intranet syndical (ou un Google drive) ouvert à tous les salariés.

L'utilisation d'intranet syndicaux devient ainsi réservée aux adhérents et aux salariés ayant fait une démarche volontaire pour y avoir accès.

La CFDT n'a pas signé cet accord, qui comporte d'autres régressions importantes. Ainsi, les syndicats n'ont plus le droit de publier des sondages en utilisant un Google form de l'environnement Airbus, seul moyen de garantir que seuls les salariés Airbus peuvent répondre.

Par ailleurs, la possibilité d'organiser des **Réunions d'Information Syndicales** durant le temps de travail

est désormais limité à une réunion par an (au lieu de 3 auparavant) ! La possibilité d'imprimer des tracts se trouve également réduite.

L'information syndicale et le dialogue avec les salariés sous toutes ses formes est donc restreinte de façon importante par cet accord.



LA BIBLIOTHÈQUE CFDT SUR L'INTRANET

Au fil des années, plus de 500 documents y ont été rassemblés pour vous

- Tous nos tracts bien sûr, mais aussi :
- Nos fiches pratiques (**SMH**, **Déclaration aux impôts**, **Épargne salariale**, **RCC & indemnités**, **CET...**)
- Plus de 150 textes d'accords, avenants d'accord ou textes conventionnels
- Des communiqués de presse
- Des lettres ouvertes
- etc

NOTRE PRIORITÉ : VOUS INFORMER

En respect du nouvel accord, les messages d'information syndicale pointeront désormais exclusivement sur des sites internet, ce qui revient à repousser l'action syndicale à l'extérieur de l'entreprise.

Afin d'avoir un contenu riche, en lien avec la vie de notre entreprise, interconnecté aux ressources du Hub et facilement accessible, l'intranet est l'outil le plus naturel. Y disposer d'une information syndicale, en complément des informations officielles de la Direction, est la manière la plus efficace de vous informer. La CFDT ADS a fait le choix de conserver [son site intranet](#), en le rendant conforme à l'accord, moyennant un accès restreint à ses adhérents et tous les salariés qui nous en font la demande, **ce qui est possible à tout moment. C'est confidentiel et sans engagement.**

Pour cela, depuis un PC Airbus ou un smartphone pro/enrôlé, ouvrez la fenêtre « [À propos de : DL-info-CFDT-ADS](#) » pour y cliquer le bouton "Rejoindre le groupe" (ou "Join group" selon la langue utilisée) et valider la boîte de dialogue correspondante. Cette boîte de dialogue vous permet en outre de choisir si vous voulez que la CFDT puisse vous envoyer des mails. C'est un choix indépendant de l'accès à notre intranet (même si vous choisissez « Aucun e-mail », vous aurez néanmoins l'accès à notre intranet et ses documents). C'est aussi un choix que vous pourrez modifier à tout moment via [la page avec vos paramètres](#).

Accepter nos e-mails vous assurera d'être informés directement dès la parution de nouveaux tracts.

POUR AVOIR ACCÈS À L'INTRANET CFDT [CLIQUEZ ICI](#)

ou écrivez à CFDT_ADS@airbus.com

A ne pas confondre avec un groupe de Tchat

Un Google groupe n'est PAS un groupe de Tchat, qui ne permettrait pas de garantir la confidentialité de sa liste de membres, et pourrait occasionner des notifications à n'en plus finir.

Bien au contraire, ce Google groupe est paramétré pour préserver la confidentialité de ses membres, mais aussi limiter le nombre de mails pouvant être envoyés par son intermédiaire. (Les membres du groupe ne peuvent pas y écrire ni répondre à tous.)

Extrait de l'article 8.1 de l'**accord de groupe** relatif au dialogue social et à l'aménagement des consultations ponctuelles et récurrentes au sein du groupe Airbus en France, signé le 20 décembre 2024:

*Concernant les échanges et partages collectifs, cette utilisation est encadrée. Ainsi, l'utilisation du mail, du chat, des réunions google meet, la création de **drive**, de **GSite**, la création de communauté sur le Hub n'est autorisée concernant les échanges collectifs qu'entre l'Organisation Syndicale, les représentants élus ou désignés de cette Organisation Syndicale et/ou les adhérents de l'Organisation Syndicale. On entend par adhérents tous salariés adhérents de l'Organisation Syndicale ou **tous salariés ayant fait une action volontaire** pour participer à l'échange.*

LE SITE INTERNET ET L'APPLI

Si vous ne souhaitez pas rejoindre le Google group Info CFDT ADS, vous pourrez toujours lire nos principaux tracts récents via l'application smartphone CFDT Airbus D&S (**QR code** ci-contre) ou le site internet sous-jacent (www.cfdt-airbus-ds.fr).

Lors de la parution de nouveaux tracts, vous recevrez également les mails Info Syndicales envoyés par la Direction avec un lien vers le site internet. Ces mails sont cependant limités par la Direction à deux par mois et par syndicat.



RCC: DU NOUVEAU

La CFDT a remonté les difficultés du parcours retraite avec rachat de trimestres : le dossier de volontariat devait être déposé avec le devis de rachat contre-signé par le salarié accompagné de son accusé de réception par la CARSAT. Le salarié devait donc s'engager au rachat avant de savoir si son dossier était accepté.

Grâce à l'action de la CFDT, le processus s'est assoupli : le devis de rachat doit toujours être présenté avec le dossier mais la contre-signature n'est plus requise. Si la candidature du salarié est acceptée, celui-ci a 48H pour envoyer le devis contre-signé et fournir l'accusé de réception à la Direction.